N° : 2005- 12-08
Service: Finances

OBJET : FINANCES : AFFECTATION DE CREDITS RESERVES

- LE CONSEIL MUNICIPAL -

Vu le rapport par lequel Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Lors de la présentation du budget primitif 2005, des enveloppes de subventions non affectées, qualifiées de "crédits réservés" ont été votées.
Il convient aujourd'hui de procéder à l'affectation de ces crédits selon le tableau suivant :

IMPUTATION CONCERNEE	LIBELLE
Fonction 415 Article 6574	Secteur sport - manifestations

DESTINATAIRE	OBJET DE LA SUBVENTION	MONTANT
TCO	Participation organisation tournoi annuel du 10 au 26 juin et du 9 au 25 septembre 2005.	**1830,00**
Amicale Boule du Pont Blanc	Participation organisation coupe de Noël.	**690,00**
Secteur Bouliste du Val d'Yzeron	Participation organisation championnat de France tête à tête, doublette et quadrette des 10 et 11 décembre 2005.	**650,00**
	Total	**3170,00**

- DELIBERE -

A L'UNANIMITE des membres présents

APPROUVE l'affectation des crédits réservés telle que détaillée ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement des subventions concernées.

PRECISE que les crédits sont prévus au budget 2005, au chapitre 65,

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé au registre

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,

François-Noël BUFFET